

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 11 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués

sauf

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, M. ATZENHOFFER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par M. SILVA et M. KELLER,
MM. ZINCK, NEUHARD, GOETZ, WEISHAAR, (excusés), HOLTZMANN,
HERRLE, PREVOT, FROEHLICH, WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 14 /2002

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE AU S. D. E. A.

Le Conseil Communautaire,

- VU sa délibération du 4 avril 2001 désignant les délégués au Syndicat Mixte
S. D. E. A. du Bas-Rhin ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2001 portant adhésion des Communes de
GOERSDORF et de WOERTH à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ;

- CONSIDERANT que la représentation au S. D. E. A. s'effectue à raison d'un délégué par
tranche de 3 000 habitants ;

procède à l'élection (scrutin secret) d'un cinquième délégué au S. D. E. A.

Sont candidats :

M. Ernest GOERICH-MULLER et M. Gilbert LIEHN

Votants : 37 (M. Jean-Marc MESSMER ne prend pas part au vote)

Exprimés : 34

Ont obtenu au 1er tour :

M. Ernest GOERICH-MULLER : 21 voix

M. Gilbert LIEHN : 13 voix

**M. Ernest GOERICH-MULLER est élu délégué titulaire au Syndicat Mixte
S. D. E. A. du Bas-Rhin**

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 12 mars 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

